

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

10657/86 (Presse 183)

1122nd meeting of the Council

- Foreign Affairs -

Brussels, 24 November 1986

President: Sir Geoffrey HOWE,

Secretary of State for Foreign and
Commonwealth Affairs
of the United Kingdom

Netherlands:

Mr H. VAN DEN BROEK	Minister for Foreign Affairs
Mrs Y. VAN ROOY	Minister for Economic Affairs
Mr P.R.H.M. VAN DER LINDEN	State Secretary for Foreign Affairs

Portugal:

Mr Pedro PIRES DE MIRANDA	Minister for Foreign Affairs
Mr Victor MARTINS	State Secretary for European Integration

United Kingdom:

Sir Geoffrey HOWE	Secretary of State for Foreign and Commonwealth Affairs
Mrs Lynda CHALKER	Minister of State, Foreign and Commonwealth Office

o
o o

Commission:

Mr Jacques DELORS	President
Mr Karl-Heinz NARJES	Vice-President
Mr Claude CHEYSSON	Member
Mr Willy DE CLERCQ	Member

RELATIONS WITH THE UNITED STATES - NEGOTIATIONS UNDER GATT
ARTICLE XXIV.6

The Council took note of a progress report from Commissioner DE CLERCQ on the negotiations with the United States under GATT Article XXIV.6 following enlargement.

The Council reiterated that both sides must make the greatest possible effort to find a solution by the end of the year, and that any resort to retaliatory measures, followed in turn by retaliatory measures from the other side, would clearly be prejudicial to the interests of both the Community and the United States and to the success of the multilateral trade negotiations.

As regards the conduct of the negotiations, the Council supported the Commission's approach and assured it of the Council's full support in its efforts to reach a mutually acceptable overall solution with the United States before the December meeting of the Foreign Affairs Council.

The Council reaffirmed the importance for the Community of maintaining its unity, cohesion and solidarity.

Finally, it agreed to return to this issue at its December meeting.

CANADA - COUNTERVAILING DUTIES ON COMMUNITY EXPORTS OF PASTA

The Council took note of a progress report from Commissioner DE CLERCQ on the various steps the Commission was taking to protect the Community's interests in the proceedings initiated by Canada to impose countervailing duties on Community exports of pasta.

The Council supported the Commission's efforts to find a satisfactory solution to this problem and asked it to emphasize, at the forthcoming high-level consultations with Canada on 26 November 1986, the importance the Council attached to this matter, and to point out that a serious situation would arise if the countervailing duties were not withdrawn.

TEXTILES

The Council noted with satisfaction the outcome of the Commission's negotiations in the textiles sector, both in the multilateral and the bilateral context.

It decided that the Community would accept the Protocol extending the MFA for a further period, on which the European Parliament had expressed a favourable Opinion. It also noted that proceedings were in progress to enable the bilateral agreements with 26 third countries to be applied de facto as from 1 January 1987.

GENERALIZED SYSTEM OF PREFERENCES (GSP) 1987

The Council agreed on the substance of the Generalized System of Preferences 1987. The legal texts of the GSP will be prepared for approval by the Council in December in order to allow implementation for 1 January 1987.

The main changes in the 1987 GSP may be summarized as follows :

In the industrial sector, the Council has agreed to pursue its approach of advanced differentiation for the very competitive beneficiary countries, and has therefore decided to exclude from GSP preferences eleven sensitive products from such countries (seven from Hong Kong, four from South Korea). This exclusion applies to sensitive products where the beneficiary country concerned has achieved a share of at least 20 % of the total extra EEC imports of the product concerned, and where that product has been subject to a quota for the country concerned in 1985.

For the products for which exclusions have been made, the Council has also agreed to some important improvements for other less competitive beneficiaries, either through the transfer of the product from the sensitive to the non-sensitive category, or else, through an increase of the preferential limit for the particular product.

In addition, four products will be subjected to differentiation under the 1985 criteria through a reduction of 50 % of the value of the tariff quota of 1986 to be made for the countries concerned.

The Council has also introduced particular provisions for products in the petrochemical sector.

Improvements have also been made for non-sensitive industrial products by introducing a new method for calculating the reference basis for these products : this will henceforth be 5 % of third country exports (subject to a limited number of exceptions).

Furthermore in the management area some technical changes have been made with a view to increasing utilization of quotas.

In the agricultural sector, the Council on the one hand has made important improvements of special interest to Latin American beneficiaries, in particular through the inclusion of coffee and carnations in the 1987 GSP. On the other hand the Council has agreed on improvements in the tobacco sector (Virginia and non-Virginia) which cover the years 1987 and 1988. Improvements have also been made in a case-by-case basis for other products as well as for the least developed countries.

For textile products, the Council has agreed to prolong the present arrangements of the GSP subject to some technical adaptation (consequential on changes made in the AMF and in the area of the harmonized system of classification). In addition, some ceilings allocated among Member States in 1986 will be under the more flexible arrangement of non-allocation in 1987.

Finally, as regards steel products the Council has carried forward the 1986 arrangements unchanged into 1987.

PREPARATION FOR THE EUROPEAN COUNCIL

The Council had an exchange of views on Community topics likely to be discussed by the European Council in London on 5 and 6 December - concerning the following fields: stimulating enterprise and employment, the internal market, the Internal Market; protecting the open society.

RESEARCH AND DEVELOPMENT FRAMEWORK PROGRAMME 1987-1991

The Council had an exchange of views on the Research and Development Framework Programme (1987-1991) in the light of statements by President DELORS and Vice-President NARJES.

The Council noted the political importance of the Framework Programme, which was stressed by President DELORS and by other speakers. The Council also recognized the importance of RDT for the industrial and economic future of Europe.

The Council noted that the Framework Programme had already been discussed by the Economic/Financial Council in the context of budgetary discipline; it observed that the decision on the amount of resources to be allocated to the Framework Programme was to be taken by the Ministers for Research.

The Council finally noted that the President-in-Office of the Research Council was undertaking bilateral talks before the meeting of the Ministers for Research in order to facilitate the taking of decisions on 9 December.

The Council asked the Ministers for Research to take account in their discussions of the various comments made at this Council meeting.

MISCELLANEOUS DECISIONS

EEC-Czechoslovakia relations

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Decision authorizing the Commission to open negotiations with Czechoslovakia for a trade agreement.

Trade questions and Customs Union

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Regulations:

- amending Regulation (EEC) No 3331/85 amending Regulation (EEC) No 950/68 on the Common Customs Tariff (updating of the Customs Tariff in a comprehensive document);
- laying down provisions for the implementation of Regulation (EEC) No 1999/85 on inward processing relief arrangements;
- temporarily suspending the autonomous Common Customs Tariff duties for certain products intended for use in the construction, maintenance and repair of aircraft.

Relations with the EFTA countries

The Council adopted, in respect of the Community, the draft Decisions of the EEC-EFTA Joint Committees supplementing and amending Protocol No 3 concerning the definition of the concept of "originating products" and methods of administrative co-operation with a view to simplifying the documentation relating to evidence of origin.

Social affairs

The Council adopted, in the official languages of the Communities the Regulation on the organization of a labour force sample survey in the spring of 1987.

Appointments

The Council appointed, on a proposal from the Belgian Government, Mr A. VERLINDEN, Director-General for Employment Administration, Ministry of Labour and Employment, a full member of the European Social Fund Committee to replace Mr J. DENYS, member who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, i.e. until 11 December 1987.

The Council also appointed, on a proposal from the United Kingdom Government, Mrs S.M. ANDERSON, Employment Affairs Directorate, Confederation of British Industry, as a full member of the Advisory Committee on Social Security for Migrant Workers to replace Mr W.G. ASHLEY, member who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, i.e. until 27 November 1987.

Finally, the Council appointed, on a proposal from the United Kingdom Government, Mr A.D. MORRIS, Employment Affairs Directorate, Confederation of British Industry, as an alternate member of the Advisory Committee on Social Security for Migrant Workers to replace Mrs S.M. ANDERSON, alternate member who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, i.e. until 27 November 1987.

BRUXELLES, 26 NOVEMBRE 1986

433

NOTE BIO (86) 325 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

Conseil Energie du 26 novembre 1986 (W. HELIN)

ENERGIE : Les Douze confirment que l'économie européenne doit être moins gourmande en énergie

L'économie européenne doit poursuivre l'effort entrepris depuis le premier choc pétrolier afin de déconnecter l'activité économique - qui est croissante - de l'utilisation d'énergie.

Telle est la principale conclusion du débat des ministres de l'Energie des Douze de ce mardi à Bruxelles.

Des campagnes d'information et de promotion en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie vont être reprises dans les pays de la Communauté à la suite d'une déclaration adoptée par les Douze, à la suggestion de la Commission européenne.

Commentant devant la presse cette décision, M. Nic MOSAR, le Commissaire à l'Energie a souligné que "la chute des prix du pétrole donne un mauvais signal aux citoyens européens".

"L'opinion publique, les Industriels, voient, dans l'immédiat, l'effet bénéfique pour eux de la baisse des prix des produits pétroliers : ce serait leur rendre un mauvais service à long terme, que de les inciter à relâcher l'effort accompli depuis 1974" a ajouté M. MOSAR.

Ce dernier a indiqué par ailleurs qu'en réalité l'utilisation rationnelle de l'énergie constitue "un cinquième combustible" qui cumule plusieurs avantages :

- c'est une source d'énergie indigène;
- il rapporte à l'économie européenne plutôt que de lui coûter;
- il réduit la pollution;
- il accroît les possibilités d'emplois nouveaux et la compétitivité des entreprises européennes.

A titre d'illustration du vaste potentiel d'économie réalisable, M. MOSAR a cité le secteur du bâtiment, où quelque 8,5 milliards d'ECUS par an pourraient encore être économisés sur la "facture énergétique".

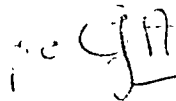
Les Douze ont également approuvé une résolution sur le rôle futur des énergies nouvelles et renouvelables.

A ce propos, M. MOSAR a indiqué à la presse que "l'Europe doit continuer à jouer la carte des énergies douces à l'horizon de la fin du siècle, leur contribution à la couverture des besoins en énergie de la Communauté sera significative" a-t-il dit.

Un groupe de personnalités scientifiques de premier plan va être chargé prochainement d'effectuer une nouvelle analyse du potentiel exploitable, à l'horizon de l'an 2000, de ces sources d'énergies alternatives.

Au cours du déjeuner, les Douze ont évoqué le problème de la réalisation - rendue plus difficile peut-être - des objectifs énergétiques à l'horizon de 1995 sur lesquels ils se sont engagés politiquement en septembre dernier. Une analyse des services de la Commission (voir MEMO (86) 140), a servi de toile de fond à cette discussion.

Amitiés,



H. PAEMEN

Bruxelles, 21 novembre 1986

NOTE BIO (86) 319 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

433

Préparation Conseil Affaires Générales 24-25 novembre 1986

Le Conseil Affaires Générales débutera lundi 24 novembre à 10 H 00 et devrait se terminer dans le courant de la journée.

A l'ordre du jour :

- Relations avec les Etats-Unis : négociations XXIV/6

M. De Clercq fera rapport de l'état des négociations sur les conséquences de l'élargissement entamées avec les Etats-Unis en juillet dernier. Ce Conseil n'est pas destiné à prendre une décision quelconque à ce sujet. Les négociations restent très difficiles et la véritable échéance ne sera qu'au prochain Conseil, à savoir le 15 décembre. Le Conseil devrait donc se contenter d'appuyer les efforts faits par la Commission pour trouver une solution à ce problème.

- Relations avec le Canada : pâtes

Le Canada a imposé des droits compensateurs sur les importations de pâtes en provenance de la Communauté, c'est-à-dire essentiellement d'Italie. C'est ce dernier Etat membre qui a d'ailleurs fait mettre le point à l'ordre du jour. M. De Clercq fera le point sur la procédure entamée dans le cadre du GATT à ce sujet (procédure de conciliation) et précisera que ce problème sera de nouveau abordé avec les autorités canadiennes le 26 novembre, lors de la réunion à haut niveau Commission-Canada.

- SPG

Le Conseil devrait avoir un débat sur le schéma SPG pour 1987. La Commission avait, dans ses propositions pour 1987, proposé de poursuivre la politique de différenciation pour les produits industriels, ce qui consistait notamment en une exclusion sélective d'un certain nombre de couples pays-produit. Il s'agissait de conserver l'objectif initial du SPG qui est d'aider à l'industrialisation des PVD qui en ont réellement besoin. Le Conseil semble s'écarter de cette proposition d'exclusion sélective pour les produits industriels. Pour les produits agricoles, des difficultés subsistent pour deux produits, le café et le tabac. Enfin les Etats membres doivent encore se prononcer sur le traitement à appliquer aux produits pétrochimiques. Le COREPER discutera de ce sujet tout l'après-midi de vendredi et le Conseil aura à se prononcer à la lumière de ces discussions.

- Textiles

Le Conseil devrait approuver le protocole d'extension de l'AMF ainsi que l'ensemble des accords bilatéraux négociés par la Commission avec 26 pays AMF. Il devrait autoriser la Commission à les mettre en oeuvre de facto, à partir du 1er janvier 1987.

- Programme-cadre RDT

Le Conseil n'aura pas de discussion au fond sur ce point. Il s'agit d'attirer l'attention des Etats membres sur l'importance politique de la proposition de la Commission dans le contexte de l'Acte unique, puisque ce programme sera la première application de l'Acte unique. La discussion de fond se tiendra au Conseil Recherche du 9 décembre.

En outre, le Conseil discutera au cours du déjeuner de la préparation du Conseil européen. Il faut également noter que devrait passer en point A le mandat de négociation avec la Tchécoslovaquie.

Amitiés,

H. PAEMEN



Bruxelles, 24 novembre 1986.

NOTE BIO (86) 319 (suite 1) AUX BUREAU NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

Conseil Affaires Générales du 24 novembre 1986 (F. LE BAIL).

Le Conseil a traité l'ensemble des points à l'ordre du jour avant le déjeuner pour se concentrer pour le reste de l'après-midi sur les problèmes turcs en cadre restreint.

- Négociations XXIV/6 avec les Etats-Unis

Le Conseil a entendu un rapport de M. De Clercq sur ce problème. Celui-ci a mis l'accent sur deux points : éviter le conflit avec les Etats-Unis, ce qui est difficile puisque la réaction américaine aux propositions communautaires a été jusqu'à présent totalement négative. Mais, a-t-il dit, nous devons conserver notre position de principe, à savoir l'approche globale des conséquences de l'élargissement. D'autre part, M. De Clercq a souligné la nécessité pour la Communauté de rester unie dans cette affaire.

Il a exposé le timing pour trouver une solution à ce problème : prochaine négociation à Washington pendant la première semaine de décembre, puis les contacts pourraient se poursuivre en marge de la ministérielle en vue d'aboutir à une solution qui devrait être soumise au prochain Conseil Affaires Générales les 14 et 15 décembre prochain.

M. De Clercq a reçu le soutien unanime du Conseil qui a encouragé la Commission à continuer dans la ligne adoptée jusqu'à présent et a souligné que l'alternative à une solution négociée ne pourrait être que le cycle rétorsion/contre-rétorsion, ce qui serait dommageable pour les intérêts communautaires et américains.

- Canada-pâtes

M. De Clercq a indiqué que la Commission continuera à défendre les intérêts communautaires dans cette affaire. Elle a entamé une procédure au GATT, elle soulèvera cette question avec les autorités canadiennes lors de la réunion à haut niveau qui se tiendra le mercredi 26 novembre.

La seule délégation à intervenir, la délégation italienne, s'est déclarée satisfaite de cette approche tout en souhaitant que d'éventuelles mesures de rétorsion soient mises à l'étude.

- Textiles

Le Conseil a adopté le protocole d'extension de l'AMF, les accords négociés avec 26 pays AMF pour une période de 5 ans. La mise en oeuvre de facto à partir du 1er janvier a fait l'objet d'une réserve d'examen de la part du Royaume-Uni et devrait être adoptée en point A à l'occasion d'un prochain Conseil.

On se rappellera que le mandat de négociation dont disposait la Commission pour négocier ces accords bilatéraux était plus flexible que les mandats précédents. Les accords négociés sont d'une manière générale plus généreux pour les quantités et les taux de croissance, plus flexibles pour les dispositions de transferts entre Etats membres et entre catégories. Ces accords font une plus grande différenciation entre petits et grands exportateurs. Il faut également noter que l'objectif d'une réduction de 25 % du nombre de limitations quantitatives contenues dans les accords bilatéraux a été atteint.

- SPG

Le Conseil a adopté le schéma de préférences généralisées pour 1987. Les dispositions essentielles de ce schéma par rapport à celui de 1986 sont les suivantes :

* Produits Industriels

La principale différence pour 1987 est l'exclusion de 11 couples produit-pays du bénéfice du SPG. Ces produits qui concernent uniquement Hong-Kong et la Corée sont ceux pour lesquels le pays exportateur a atteint 20 % au moins des importations extra CEE. A titre d'exemple des produits exclus, on peut citer les montres à quartz, les poupées, les lampes électriques en provenance de Hong-Kong ou encore les vêtements de cuir et les chaussures en provenance de Corée.

* Produits agricoles

Inclusion de deux nouveaux produits dans le secteur agricole. Il s'agit du café vert qui pourra entrer à un taux de 4,5 % sans limite quantitative (le taux normal est de 5 %) et des oeillets qui entreront au taux de 22 % pendant la période du 1er juin au 31 octobre (le taux normal est de 24 %). Ces deux produits sont d'un intérêt particulier pour l'Amérique latine.

Une légère amélioration est intervenue pour le tabac de type Virginia pour lequel le taux maximum des droits est passé à 27 Ecus par 100 kg au lieu de 30 précédemment et pour le tabac noir pour lequel le taux maximum des droits est passé à 31 Ecus au lieu de 33 précédemment. Pour ce dernier produit, le contingent 1987 sera de 18 500 tonnes alors que pour le tabac Virginia, il sera de 66 950 tonnes.

Notons enfin que pour les pays les moins avancés, le Conseil a accepté le taux 0 pour les jus de raisins.

* Produits pétrochimiques

Le Conseil, après levée de la réserve allemande, a adopté pour les produits pétrochimiques un système de montants fixes à droit nul non répartis entre Etats membres. Ceci veut dire que les pays du Golfe qui sont les principaux pays concernés pourront exporter à droit nul à concurrence des montants fixés pour un certain nombre de ces produits. Au-delà de ces montants, le droit normal sera d'application. En ce qui concerne les montants retenus par cette solution, elle permet une offre globale 1987 aux pays du Golfe d'un montant de 83 millions d'Ecus alors que les importations SPG de ces produits en provenance des pays du Golfe en 1986 ont été de 79 millions d'Ecus.

Amitiés,

H. PAEMEN